

Décret N° /MFPRA.DGFP.DGCA.SR.N2  
 Portant versement, reclassement et nomination de Monsieur BIHONDA (Daniel) Instituteur des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

-----  
 MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
 ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

-----  
 DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
 PUBLIQUE

-----  
 DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
 ADMINISTRATIVES

-----  
 LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
 GOUVERNEMENT

(/ISAS:

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;

(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique;

(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (S...F.);

D.G.D.

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions des carrières administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2;

(/u le décret n°73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

D.G.C.F.

(/u le décret n°85/1060 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;

(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations;

(/u le décret n°92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n°92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n°4159/MESSJ.DGFP.DGPE.SSC. du 24 Juillet 1989 autorisant certains fonctionnaires des Services Administratifs et Financiers, Sociaux et Techniques (SAF, Enseignement, Santé Publique, Imprimerie, Eaux et Forêts), déclarés définitivement admis au Concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti Samora Moïses Machel de Brazzaville, en tête: M'BITSI (Marcel) (Régularisation);

(/u l'arrêté n°1024/MESSJ.DGFP.DGPE.SAV. du 7 Mai 1990 portant promotion à trente (30) mois et à trois (3) ans au titre de l'année 1988 de

certains Instituteurs des cadres de la catégorie B, Hiérarchie I des Services Sociaux( Enseignement ), en tête: MORGE Alphonse;  
(/v/ la Lettre n° 025/MSSE/CAB du 12 Octobre 1992 du Directeur de Cabinet du Ministre du Travail et de l'Emploi, Chargé de la Gestion des Ressources Humaines transmettant le dossier de l'intéressé;

D E C R E T :

ARTICLE 1er: En application des dispositions combinées des décrets n°s 52/426 du 29 Décembre 1982 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur DANIEL Daniel, Instituteur de 4<sup>o</sup> échelon, indice 760, des cadres de la catégorie B, Hiérarchie I des Services Sociaux( Enseignement ), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques ( DESSP ), Filière: Sciences et Techniques Administratives, Session de Janvier 1992, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques de Brazzaville, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers-SAF (Administration Générale), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 1<sup>o</sup> échelon, indice 790, 300= Néant.

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 20 Août 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 JUI N 1993

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Réformes Administratives,

Jean Prosper MOYO.-

Claude Antoine D. COSTA.-

A F F I L I A T I O N S :

- JORC.....1
- DGFI/DGCI.....3
- DGFI/DIC.....3
- DGCI.....3
- DGCF.....2
- MEGRS/CAL.....2
- IMPRESSE.....1
- SGG/LJ.....2